

Jeunes en librairie 2025-2026

« Jeunes en librairie » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle d'incitation à la lecture personnelle et de découverte de la chaîne du livre, porté conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture comme stipulé dans la *Circulaire interministérielle du 1er février 2021*.

Le déploiement en région, dont Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture est l'opérateur, est piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'association Chez mon libraire.

En pratique : dans le cadre de ce dispositif, une équipe éducative élabore un projet pédagogique comprenant deux rencontres, l'une avec un libraire indépendant et l'autre avec un auteur. Ce projet de découverte de la chaîne du livre est suivi d'une visite en librairie pour l'achat de livres à hauteur de 30€ par élève dans la librairie partenaire.

Les interventions des professionnels du livre, qui se déroulent en classe, sont prises en charge sur le budget pass Culture de l'établissement scolaire via la part collective. Les achats des livres par les élèves en librairie sont financés par le ministère de la Culture, en dehors du pass Culture.

En fonction du contexte budgétaire national et des crédits disponibles sur la part collective du pass Culture pour l'année scolaire 2025-2026, les contours du projet et la marche à suivre sont susceptibles d'être adaptés.

Public visé : collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis et établissements publics et privés sous contrat.

Niveau des classes concernées :

- 4ème et 3ème (+ élèves de SEGPA des niveaux correspondants)
- 2nde, 1ère, Terminale générale et technologique
- 2nde, 1ère, Terminale professionnelle
- CAP de toutes filières
- Apprentis de toutes filières, à condition que le projet soit associé à celui d'une classe sous statut scolaire (c'est-à-dire la même séquence avec les mêmes intervenants, pour les élèves et les apprentis groupés, dans la limite totale de 35 jeunes).
- Dispositifs ULIS

Nombre de classes concernées : la sélection des projets est assurée par un comité régional, en fonction de la qualité des propositions et des moyens alloués au dispositif. Il n'y a pas de limite au nombre de classes par établissement. Chaque équipe enseignante doit déposer **un dossier par classe** sur la plateforme Adage.

Pour permettre à certains établissements isolés et à petits effectifs de participer, un établissement pourra mutualiser 2 classes dans la limite d'un groupe total de 35 élèves. Dans ce cas, un seul dossier devra être déposé sur Adage.

Type de projet : classe entière

Territoire : région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs généraux

- Découvrir la librairie et sa place dans la filière du livre.
- Favoriser le goût de la lecture et l'autonomie des jeunes lecteurs à travers tous types de livres : documentaires, livres d'art, littérature, BD, livres pratiques...
- Donner aux jeunes l'envie de fréquenter les librairies en toute autonomie.
- Découvrir la chaîne du livre et ses métiers.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre comment est structurée la librairie en tant qu'espace (classements, mises en avant, vitrines...).
- Réfléchir collectivement à des critères de sélection bibliographiques.
- Être capable de distinguer différents types de collections, de livres et de lectures.
- Argumenter à l'oral et à l'écrit sur ses choix bibliographiques.
- Découvrir les métiers du livre (de la création et de l'édition à la diffusion et la distribution des livres) par des rencontres avec des professionnels du livre et/ou des ateliers de pratique.

Enjeux culturels

- Appréhender les spécificités du commerce physique et la place du libraire dans la vie du territoire, ainsi que les spécificités du commerce en ligne pour les biens culturels.
- Comprendre la diversité de la production éditoriale et les spécificités de l'économie du livre.
- Sensibiliser les jeunes à la question de la rémunération de la création.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **Les élèves rencontrent un libraire indépendant** qui présente le métier de libraire et plus largement la chaîne du livre.
- **Les élèves rencontrent un auteur** (écrivain, illustrateur, dessinateur, scénariste de bande dessinée ou traducteur) qui présente son métier et son rôle dans la chaîne du livre. L'intervention peut être complétée par des activités (ateliers d'écriture, d'illustration, réalisation d'un livre...).
- **Les élèves se rendent dans la librairie partenaire** pour une visite organisée avec le libraire. Les visites peuvent se dérouler par groupes, en fonction des capacités d'accueil de la librairie. **Les élèves acquièrent pour eux-mêmes un ou plusieurs ouvrages à hauteur de 30€** parmi toutes les propositions de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques...

Attention : Les contacts avec d'autres acteurs du livre (médiathèques, festivals littéraires, maisons d'édition, imprimeurs...) sont encouragés et ceux-ci peuvent être des partenaires pour co-construire le projet ou faire l'objet d'autres co-financements, mais les rencontres avec ces acteurs ne donnent pas lieu à une rémunération dans le cadre des interventions citées ci-dessus.

Important : Il est indispensable de prendre contact au préalable avec le libraire pour définir les contours du projet et obtenir son accord de partenariat en amont du dépôt du dossier sur Adage.

Les enseignants sont encouragés à envisager leur partenariat avec un libraire indépendant de proximité. Une cartographie et un annuaire des librairies indépendantes de la région sont disponibles dans la partie "Accompagnement et conseil aux enseignants" en page 3.

Remarques : Le dispositif peut s'articuler avec les actions déjà existantes en faveur du livre et de la lecture qui peuvent être spécifiques aux académies concernées (fêtes et salons du livre) ou relever d'initiatives nationales (pass Culture, Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Fauve des lycéens, Lire l'économie, Prix du livre Sciences pour tous, Prix des découvreurs, Masterclass d'auteurs, etc.).

Le dispositif peut s'articuler avec des projets de classe déjà existants : autre projet d'EAC déposé sur Adage par l'établissement, projet d'intérêt artistique et culturel ou autres dispositifs en fonction des académies. Dans ce cas, il est souhaitable que le projet ait une dimension transdisciplinaire, en impliquant des enseignants de spécialités différentes.

Les rencontres avec d'autres acteurs que ceux de la chaîne du livre (artistes plasticiens, comédiens, danseurs, musiciens, etc.) peuvent être mentionnées dans la candidature mais ne seront pas prises en charge dans le cadre du dispositif Jeunes en librairie. Elles peuvent faire l'objet d'autres co-financements et partenariat avec des structures culturelles.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENSEIGNANTS

- Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, opérateur de ce dispositif, accompagne les enseignants dans la conception et la réalisation de leur projet : conseil, propositions d'intervenants de la chaîne du livre en région et ressources.
 - [Cartographie des libraires indépendantes](#)
 - [Annuaire des librairies indépendantes](#)
 - [Site des auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
 - [Annuaire des éditeurs](#)
 - [Cartographie des maisons d'édition](#)
 - [Cartographie des bibliothèques](#)
 - [Cartographie des manifestations littéraires](#)
 - [Annuaire des manifestations littéraires](#)
- Sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture se trouvent également :
 - [Une FAQ enseignants](#)
 - [Une boîte à outils enseignants](#)
 - Un mode d'emploi Adage disponible [en bas de cette page](#)

BUDGET

Le ministère de la Culture prend en charge :

Les achats d'un ou de plusieurs livres à hauteur de 30€ par élève.

Coût total : 30€ x le nombre d'élèves de la classe

Précision : Les achats de livres seront pris en charge directement sur facture, émise par la librairie, à l'attention de la structure coordinatrice, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture.

et via la part collective du pass Culture scolaire :

La rémunération du libraire et de l'auteur ainsi que les frais de gestion du projet.

Coût total : 480 € par classe

Les interventions des professionnels seront prises en charge via le pass Culture d'après les tarifs suivants :

- une intervention d'un libraire (1h30 à 3h). Tarif : 150€ TTC
- une intervention d'un auteur (1h30 à 3h). Tarif : 308,01 € brut (tarif de la Charte des auteurs 2025 qui sera revalorisé en 2026)

Important : Les interventions en classe du libraire et de l'auteur seront prises en charge par le budget pass Culture de l'établissement et ne feront pas l'objet d'une subvention supplémentaire versée à l'établissement.

Précision : Les interventions seront prises en charge directement sur factures, émises par les professionnels, à l'attention de la structure coordinatrice, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture.

L'établissement scolaire prend en charge :

- Les frais liés au déplacement des intervenants (transport, hébergement, repas).
- Le transport de la classe en librairie ou dans les autres lieux du livre.
- L'éventuel matériel pour les intervenants (papier, crayons, colle, impressions, etc.)

Précision : En cas de difficultés rencontrées pour la prise en charge du transport de la classe, vous avez la possibilité de contacter Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture avant la fin de la période de candidature afin d'envisager des solutions.

CALENDRIER ET CANDIDATURES

- 1) Lancement et clôture de l'appel à projets du **5 mai au 23 septembre 2025 à 23h** pour les académies de Grenoble, de Clermont-Ferrand, de Lyon et pour les établissements relevant de la DRAAF. L'enseignant dépose son projet sur la plateforme Adage via l'**appel à projets spécifique Jeunes en librairie**. Merci de consulter le mode d'emploi Adage disponible [en bas de cette page](#).
- 3) Les chefs d'établissement ont jusqu'au **30 septembre** pour inscrire leur avis sur Adage (Défavorable, Favorable ou Très favorable).
- 4) Le comité régional de sélection valide les projets retenus : **courant octobre**.
- 3) Votre projet est retenu :
 - **Réunions de lancement et signature d'une convention de partenariat** entre l'opérateur du dispositif et l'établissement scolaire : **novembre-décembre**. L'enseignant s'engage à utiliser les outils de coordination et de communication mis en place par l'opérateur.
 - L'enseignant **préréserve l'offre pass Culture** Jeunes en librairie d'Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture rendue visible pour son établissement uniquement.
 - Le **chef d'établissement réserve l'offre pass Culture**.
 - Lancement de l'opération avec les classes sélectionnées : **janvier 2026** jusqu'à la fin de l'année scolaire.

RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

Des réunions d'information en ligne se tiendront pour présenter les grandes lignes du dispositif et les modalités de candidature. [Inscription obligatoire via ce formulaire](#).

- pour les enseignants :
 - mercredi 4 juin de 14h à 15h30
 - mercredi 10 septembre de 14h à 15h30
- pour les professionnels du livre :
 - mercredi 4 juin de 9h à 10h30
 - mercredi 10 septembre de 9h à 10h30

CONTACTS

Délégations Académiques aux Arts et à la culture

DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr

DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr

DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr

Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture

Juliette Boutin, chargée de mission action territoriale, bibliothèques & éducation artistique et culturelle
04 81 13 32 07 / j.boutin@arall.org

Emilie Bollache, assistante administrative
04 78 39 58 87 / jel@arall.org